

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 21/11/2023

ID : 041-214100430-20231109-71_2023-DE



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 71 - 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Votants : 16

SÉANCE DU JEUDI 09 NOVEMBRE 2023

Convocation du 03 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf novembre à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mme SAINSON - M. DANGER (arrivée 20 H 20) - Mme BLANCHETIÈRE - MM. BRIANDET - DUPRÉ - DUBOIS – CRIBELIER (arrivée 19 H 15) - Mmes LATREILLE - LOUPIAS - OUVRAT – COURTEAUX - MM. COURTEAUX - VINCENT - Mme BRISSET - M. OZANNE

Absente excusée : Mme ASTIER BOURBON

M. DUPRÉ a été élu secrétaire

REDEVANCE ASSAINISSEMENT - ANNÉE 2023

Laiterie « Les Fromagers de Tradition »

Monsieur Alain POMA, Maire informe le conseil municipal que la laiterie « Les Fromagers de Tradition » a transmis en mairie les renseignements nécessaires pour procéder au calcul de la redevance assainissement (rejets non industriels) pour l'année 2023.

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré,
- fixe la redevance à 608,40 € H.T. sur la base d'un volume de 452,40 m³ par an.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Alain POMA

Le secrétaire,
Jacques DUPRÉ



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 69 - 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Votants : 16

SÉANCE DU JEUDI 09 NOVEMBRE 2023

Convocation du 03 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf novembre à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mme SAINSON - M. DANGER (arrivée 20 H 20) - Mme BLANCHETIÈRE - MM. BRIANDET - DUPRÉ - DUBOIS - CRIBELIER (arrivée 19 H 15) - Mmes LATREILLE - LOUPIAS - OUV RAT - COURTEAUX - MM. COURTEAUX - VINCENT - Mme BRISSET - M. OZANNE

Absente excusée : Mme ASTIER BOURBON

M. DUPRÉ a été élu secrétaire

TARIFS COMMUNAUX - ANNÉE 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- fixe comme suit les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2024 :

	TARIF (€)			Vote
PRÊT MATÉRIEL COMMUNAL (gratuit pour les repas de quartiers)				
* Table avec tréteaux	3,00			} 16
* Chaise	0,50			}
- chapiteaux :	3 x 6 m	4 X 6 m	5 x 12 m	
- association	Gratuit	Gratuit	Gratuit	}
caution	1 000,00	1 000,00	1 000,00	} 16
- particulier	65,00	95,00	125,00	}
caution	1 000,00	1 000,00	1 000,00	}
- prêt gratuit pour les obsèques				
caution	1 000,00	1 000,00	1 000,00	16

	TARIF (€)	Vote
PHOTOCOPIES (A4 noir et blanc recto)	0,18	16
TENNIS	gratuit	16

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Alain POMA

Le secrétaire,
Jacques DUPRÉ



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 70 - 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Votants : 16

SÉANCE DU JEUDI 09 NOVEMBRE 2023

Convocation du 03 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf novembre à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mme SAINSON - M. DANGER (arrivée 20 H 20) - Mme BLANCHETIÈRE - MM. BRIANDET - DUPRÉ - DUBOIS - CRIBELIER (arrivée 19 H 15) - Mmes LATREILLE - LOUPIAS - OUVRAT - COURTEAUX - MM. COURTEAUX - VINCENT - Mme BRISSET - M. OZANNE

Absente excusée : Mme ASTIER BOURBON

M. DUPRÉ a été élu secrétaire

TARIFS COMMUNAUX - ANNÉE 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- fixe comme suit les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2024 :

	TARIF (€)	Vote
FOYER RURAL		
- Grande salle - petite salle - cuisine		
- journée	290,00	}
- forfait week-end ou 2 jours consécutifs	355,00	} 16
- Petite salle et cuisine uniquement		
- journée	155,00	}
- Forfait week-end ou 2 jours consécutifs	225,00	} 16
- Caution particuliers	1 000,00	}
- Caution associations communales	500,00	}
- employés communaux (1 location/an à ½ tarif pour toutes les salles et forfait week-end ou 2 jours consécutifs)		} } 16
CANTINE SCOLAIRE		
* repas enfant	3,00	}
* demi-tarif à compter du 3 ^e enfant	1,50	} 16 P
* repas adulte	5,00	}
* repas employé communal	3,00	}
Enfants hors commune scolarisés à Châtillon	560,00	16 P
ASSAINISSEMENT :		
* taxe raccordement réseau communal	860,00	}
* abonnement part collectivité/an (hors taxe)	62,00	} 15 P - 1 A
* mètre cube	1,22	}
EAU :		
* abonnement part collectivité/an (hors taxe)	21,50	} 15 P - 1 A
* mètre cube	0,27	}

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Alain POMA



Le secrétaire,
Jacques DUPRÉ

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 68 - 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Votants : 16

SÉANCE DU JEUDI 09 NOVEMBRE 2023

Convocation du 03 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf novembre à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mme SAINSON - M. DANGER (arrivée 20 H 20) - Mme BLANCHETIÈRE - MM. BRIANDET - DUPRÉ - DUBOIS - CRIBELIER (arrivée 19 H 15) - Mmes LATREILLE - LOUPIAS - OUVRAT - COURTEAUX - MM. COURTEAUX - VINCENT - Mme BRISSET - M. OZANNE

Absente excusée : Mme ASTIER BOURBON

M. DUPRÉ a été élu secrétaire

TARIFS COMMUNAUX - ANNÉE 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- fixe comme suit les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2024 :

CIMETIÈRE	tarif emplacement (€)	Vote
Concession trentenaire		
- 1 emplacement	120,00	} 16
- 2 emplacements	240,00	}
Concession cinquantenaire		
- 1 emplacement	182,00	} 16
- 2 emplacements	364,00	}

COLUMBARIUM	tarif emplacement (€)	Vote
Concession trentenaire	765,00	} 16
Concession cinquantenaire	1 110,00	}

CAVURNES	tarif emplacement (€)	Vote
Concession trentenaire (une à quatre urnes cinéraires)	78,00	16
Concession cinquantenaire (une à quatre urnes cinéraires)	108,00	16

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Alain POMA



Le secrétaire,
Jacques DUPRÉ